

**MALOU** (*Jules-Édouard-François-Xavier*), Ministre d'État (Ypres, 19.10.1810 — Woluwé-Saint-Lambert, 11.7.1886). Frère de Jean-Baptiste Malou (1809-1864).

Élu député catholique de sa ville natale en 1841, Malou semble renoncer un instant à la politique active pour devenir gouverneur de la province d'Anvers (1844), mais bientôt il y revient.

Sa carrière commence aux derniers jours de l'unionisme. Il entre, le 30 juillet 1845, dans le cabinet mixte constitué par S. Van de Weyer, en qualité de ministre des finances. Il poursuit ses fonctions dans le cabinet conservateur constitué par de Theux le 31 mars 1846. Mais les élections de juin 1847 donnent au parti libéral la majorité à la Chambre et de Theux passe la main à Ch. Rogier.

On sait que, de 1847 à 1870, la Belgique connaît une direction libérale (hormis l'éphémère et faible cabinet mixte présidé par de Decker, de 1855 à 1857).

C'est dire que Malou se voit, pendant plus de vingt ans, confiné avec ses amis dans l'opposition. Il pratique celle-ci avec modération, s'attachant aux grandes questions qui font l'essentiel des préoccupations politiques de l'époque : l'enseignement, le régime électoral, les finances publiques.

Lorsque sonne l'heure du retour au pouvoir des conservateurs, après les élections du 14 juin 1870, Malou a tout juste 60 ans.

Le ministère d'Anethan (dont il fait partie pendant les premiers mois seulement, en qualité de membre du conseil) connaît des jours difficiles pendant la phase critique de la guerre franco-prussienne, entre en désaccord avec le Souverain sur diverses questions, notamment en matière militaire, réprime mal l'agitation qui suscite la nomination de l'ancien ministre de Decker au poste de gouverneur du Limbourg et se voit finalement retirer la confiance royale (1<sup>er</sup> décembre 1871).

Malou assume alors la tâche délicate de ramener l'apaisement. Il prend le portefeuille des finances dans le cabinet constitué par le comte de Theux, le 7 décembre 1871, et dirige effectivement le gouvernement jusqu'en 1878. Ce seront les années les plus fécondes de sa carrière ; ainsi qu'on l'a fait observer, ces années de stabilité et de calme relatif démontrent que le parti catholique, malgré son long éloignement du pouvoir, demeurerait capable de procurer au pays des hommes de valeur.

L'année 1878 voit cependant la fin de cette période paisible ; les six années suivantes seront pleines d'effervescence.

Le parti libéral, revenu au pouvoir avec Frère-Orban le 19 juin, fait triompher ses vues en matière scolaire (loi de 1879), ce qui provoque une vive agitation. Les conservateurs, rappelés après les élections du 10 juin 1884, n'ont rien de plus pressé que de renverser la loi de 1879, qui leur est odieuse. Nouvelle agitation. Le Roi, qui n'avait cessé de prodiguer des conseils de modération à Malou, accepte cependant de sanctionner la nouvelle loi mais, tirant apparemment prétexte des résultats des élections communales du 19 octobre 1884, qui donnent la majorité aux libéraux dans les villes, il exige bientôt de Malou le remplacement de Woeste, à la Justice et de V. Jacobs, à l'Intérieur. Aussitôt le cabinet se retire et Beernaert forme une nouvelle équipe, qui tiendra les rênes jusqu'en 1893.

Malou décède moins de deux ans après ces pénibles événements.

Il a été dit que la décision soudaine du Roi de provoquer la retraite du cabinet Malou pourrait bien trouver son explication dans une considération totalement étrangère à la politique intérieure. Il a été avancé maintes fois que cette considération devait être recherchée dans le

fait que le Souverain, à la veille de franchir le pas décisif dans son entreprise africaine, souhaitait s'assurer à la fois les bonnes grâces des hommes politiques libéraux et l'appui d'un ministère catholique dévoué à ses vues. Rien ne pouvait faire plus de plaisir aux libéraux que le renvoi du ministère ayant renversé la loi scolaire de 1879 ; d'autre part, Malou n'était pas, parmi les droitiers, un partisan enthousiaste des projets coloniaux du Roi.

Comme toute hypothèse, celle-ci comporte sa part de hasard. On peut cependant tenir pour établi que les projets royaux d'établissement en terre lointaine ne rencontrèrent jamais d'adhésion chaleureuse de la part du *leader* catholique.

En 1870 déjà, Malou avait nettement déconseillé au Souverain de rechercher un agrandissement du côté des Philippines.

Léopold II, croyant pouvoir tirer avantage de la situation anarchique de l'Espagne, dirigée à ce moment par Serrano, le duc de la Victoria, et par le maréchal Prim, songeait à une combinaison qui lui permit soit d'obtenir la souveraineté des îles sous le couvert d'un contrat de bail à long terme, soit de placer celles-ci sous l'administration d'une société internationale, établie sur le modèle de la Compagnie de Suez, dont la Belgique aurait le contrôle. Les catholiques étant à cette époque dans l'opposition — on était aux derniers jours du ministère Frère-Orban — le Souverain avait tenu à consulter un de leurs chefs les plus influents et les plus compétents en matière financière, et il s'était adressé à Malou.

Celui-ci lui remit, le 25 janvier, une consultation écrite destinée à rafraîchir les ardeurs royales.

Malou mettait le Souverain en garde contre la tentation de traiter avec le gouvernement révolutionnaire de l'Espagne — « ces maîtres d'un jour » — dont il n'était pas certain qu'il fut disposé à céder une des colonies de la mère-patrie et dont on pouvait en tout cas prévoir qu'il succomberait, en cas d'acceptation, à la coalition indignée de tous les partis. Malou faisait observer qu'un contrat de bail à long terme « serait une vente nullement dissimulée », qui ne tromperait aucun Espagnol ; il ajoutait que si le possesseur des Philippines se contentait d'une sorte de ferme, l'Espagne demeurant investie de la propriété et de la souveraineté, son titre de possession ne vaudrait pas « la feuille de papier sur laquelle il sera écrit ». L'idée d'établir une société internationale, tout en étant meilleure en soi, ne lui paraissait cependant comporter aucune chance de succès, pour la raison que les étrangers n'accepteraient point de voir gérer leurs capitaux par des Belges, dans l'intérêt et au profit de la Belgique : « On joue parfois gros jeu dans ces » pays, mais après avoir calculé les chances et » avec la certitude de travailler exclusivement » pour soi et de tenir les cartes, car les capitaux » ne sont pas autrement chevaleresques ». Dans ces conditions, Malou n'estimait pas devoir examiner la rentabilité de l'entreprise et il concluait rondement : « On me dit qu'un million est déposé à ma disposition, au haut de » la colonne du Congrès, à la condition que, sans » me servir d'échelles ou de cordes, je grimpe » jusque là le long des parois extérieures, à » l'aide de mes pieds et de mes mains ; je juge » superflu de rechercher si ce million est bien » réel, n'y pouvant atteindre ».

Il n'est guère douteux que ces conseils durent paraître au Souverain inspirés par une prudence exagérée.

Quatorze ans plus tard, lorsque Léopold II allait résolument de l'avant dans ses projets d'appropriation des régions congolaises, il trouvait cette fois en Malou non plus un homme politique influent dont il fit bon de connaître les avis, mais le chef du gouvernement.

Or, les méfiances du *leader* catholique à l'égard de toute entreprise de ce genre ne s'étaient pas affaiblies. S'il voyait d'un œil

favorable que le Roi eût en Afrique « son dada » favori, pour y dépenser le trop plein de son activité, il restait en revanche très soucieux du danger que pareille aventure pouvait porter, pour peu que la Belgique y fût entraînée.

Il a lui-même raconté à Beernaert, son successeur aux affaires, le jeu de cache-cache auquel il s'était livré avec le Souverain à ce sujet. Au cours des pourparlers relatifs à la formation du cabinet de juin, le Roi lui avait dit — nous nous servons ici de ses propres termes — qu'il serait peut-être question un jour d'appliquer l'article 62 de la constitution, si des puissances reconnaissaient, comme les États-Unis d'Amérique, l'Association Internationale comme puissance amie. Malou rapporte qu'il répondit que cette question était très grave et qu'il ne pouvait, n'y ayant jamais songé, émettre un avis quelconque. A l'issue d'une des dernières audiences avant la retraite du cabinet, le Roi revint à son idée ; il lui annonça que les affaires du Congo allaient très bien, l'Allemagne étant sur le point de suivre l'exemple des États-Unis, mais Malou répondit qu'il l'ignorait et que d'ailleurs cette affaire ne le concernait plus. Et de mettre Beernaert en garde contre les tendances royales : « On cherche à vous attirer sur un terrain fort glissant » (lettre du 26 octobre 1884).

Cette lettre est pleine d'intérêt. Elle nous fait voir que le Roi, fidèle à sa tactique habituelle de discuter avec son futur ministère les grandes questions à résoudre et la manière de les traiter, avait prévenu Malou que son cabinet aurait vraisemblablement à obtenir des Chambres l'autorisation pour le Souverain de devenir, à titre personnel, le chef d'un État congolais. Elle nous apprend que Malou avait pratiquement refusé de se lier sur ce point, et enfin qu'il estimait important que son successeur fît comme lui.

Beernaert, on le sait, n'était pas disposé à suivre ces conseils. Partisan des initiatives royales, il ne se borna pas à faire sanctionner par le parlement l'œuvre de la conférence de Berlin ; il lui fit voter une adresse de félicitations au Roi et surtout lui proposa de donner au Souverain l'autorisation de devenir le chef de l'État Indépendant du Congo.

Le premier ministre ne désirait cependant aucun conflit avec Malou. Soit par déférence envers celui qui l'avait distingué et qui avait facilité ses débuts politiques, soit dans la préoccupation d'associer toute la droite à la nouvelle politique gouvernementale, il lui demanda de présenter la proposition d'une adresse et de la rédiger. Malou n'y consentit pas ; simplement, il envoya à Beernaert le canevas d'une adresse en lui disant : « Mettez dans ma prose glaciale quelques grains d'enthousiasme ». On peut se demander si ce projet n'a pas réellement servi de canevas, tant l'adresse votée par la Chambre s'en tient à des félicitations platoniques, prudentes et réservées.

Comment expliquer alors que, en juin 1886 — c'était un mois avant sa mort — Malou ait accepté de prêter son concours à Sanford et à Montefiore pour monter une expédition militaire, moi-commerciale au Congo, la *Sanford Exploring Expedition*? Faut-il y voir l'indice d'un revirement dans la mentalité du vieil homme d'Etat, d'une confiance naissante dans la rentabilité de l'entreprise royale ? Il est difficile d'en juger.

L'attitude méfiante de Malou à l'égard des projets coloniaux du roi reflète bien la mentalité de la plupart des hommes politiques entrés comme lui dans la vie publique peu d'années après la proclamation de l'indépendance. Ce qui avait compté pour eux, c'était, avec l'affirmation de la position internationale de la Belgique, le développement de ses libres institutions, la solution à donner aux grands problèmes de politique intérieure et la prospérité du pays. Loin de rêver d'entreprises lointaines, ils considéraient au contraire que la Belgique devait se garder de toute aventure qui pût, à la fois, lui faire gaspiller de l'argent et des forces et la mettre en compétition avec les grandes puissances dans un domaine qui était

à leur taille, mais non à celle de notre pays. Les colonies leur paraissaient d'ailleurs une chose à la fois romantique et sorcière, en tout cas un article de luxe coûtant à son propriétaire les yeux de la tête.

Ces préventions étaient, il faut le reconnaître, assez compréhensibles chez des hommes qui avaient assisté à la naissance, combien difficile, de la nation et qui l'avaient dirigée dans toutes les difficultés de son premier âge. Seuls des hommes plus jeunes pouvaient être suffisamment affranchis du passé pour oser engager l'avenir, les yeux fixés sur les réalités et les possibilités de l'heure.

31 octobre 1953.  
A. Stennans.

*Hist. de la Belg. contemporaine*, II, pp. 597-603. — de Trannoy (baron), *Revue gén.*, juin 1920, pp. 661-665 et *Léopold II et Malou en 1884*, Dewit, 1920. — E. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, I, pp. 114-115, 133, 236, 261, 265. — L. de Lichtervelde (comte), *Léopold II*, pp. 145-156, 204-217, 229. — Thomson, *La fondation de l'É. I. C.*, pp. 33-34 et 284. — L. Bauer, *Léopold le mal aimé*, p. 166. — E. De Seyn, *Dictionnaire biogr. des Sc., des Lettres et des Arts en Belg.*, II, p. 711. — *Mouv. géogr.*, 1887, p. 18a. — Larousse du XX<sup>e</sup> siècle, v<sup>o</sup> Malou.